



PROCES VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Par suite d'une convocation en date du 03 mai 2023, les membres composant le conseil municipal de la commune de Rouzède se sont réunis en date du 10 mai 2023, dans la salle du conseil à 18h30 sous la présidence de Mme BERNARD, maire de la commune.

La convocation a été affichée le 03 mai 2023.

L'ordre du jour de la séance était le suivant :

- Approbation du PV du CM du 27 mars 2023
- Vote du compte administratif
- PLUi
- Vote des subventions
- Remise gracieuse arriérés de loyer
- Questions diverses

Membres présents : Mesdames BERNARD, LHERMELIN, MAZOUIN,

Messieurs, COCULET, ROSSET, SIMON, BARTHELEMY,

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L. 2121-7 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Membres absents excusés ayant donné mandat de vote : Mr FORTINEAU est représenté par M. BARTHELEMY, Mr BOREL est représenté par Mme BERNARD

Membres absents non excusés :

Membres absents excusés n'ayant pas donné mandat de vote : M. OUVRARD, Mme MALHAO

Mme le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Le conseil municipal a désigné M. SIMON pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 27 mars 2023 est approuvé à l'unanimité.

Question n° 1 de l'ordre du jour :

Sous la présidence de M. BARTHELEMY, premier adjoint, le Conseil Municipal réexamine le compte administratif communal 2022 suite à un courrier préfectoral du 01/04/2023 constatant un déséquilibre au niveau des opérations d'ordre à la section 040 et des opérations d'ordre à la section 042.

Ces opérations ayant été équilibrées, les membres du conseil reprennent le CA qui s'établit ainsi :

	Résultats clôture 2021	Résultats CA 2022	Résultats clôture 2022
INVEST	4 419.92	49 988.07	54 407.99
FONCT	556 428.50	72 459.90	633 308.32
<hr/>			
	560 848.42	122 447.97	687 716.31

Hors de la présence de Madame Anne BERNARD, Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2022.

Question n° 2 de l'ordre du jour :

M. Barthelemy, M. Rosset et Mme Bernard font un point sur les dernières réunions de PLUi.

5 poches pourraient être retenues sur la commune mais rien n'est encore définitif. Une définition des paysages, bâtiments et endroits particuliers devrait être réalisée afin de les classer. Un courrier a été envoyé le 25 avril aux agriculteurs et entreprises de la commune afin de savoir s'ils ont des projets d'agrandissement.

Question n° 3 de l'ordre du jour :

Lors du vote du budget 2023, la somme de 4000€ a été prévue au compte 65748 pour les subventions aux organismes de droit privé.

Le conseil municipal décide de la répartition suivante :

- 300€ aide à domicile en milieu rural (ADMIR)
- 350€ association de chasse de Rouzède
- 350€ club des aînés de Rouzède
- 350€ comités des fêtes
- 150€ passion rando
- 150€ amicale des donneurs de sang
- 200€ association Les Amis de la Maison de retraite de Montbron
- 100€ association des parents d'élèves collège de Montbron

Question n°4 de l'ordre du jour :

Mme le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que M. Tarvo Varis a occupé le logement communal du presbytère durant l'année 2021. Il n'a pu honorer les 3 derniers mois de loyer, soit octobre novembre et décembre 2021 pour un montant de 1350€.

Compte tenu de la situation familiale et financière de M. Tarvo Varis, Madame le Maire demande aux membres du conseil de statuer sur une remise gracieuse de cette dette.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix, décide
D'ACCORDER la remise gracieuse pour la somme de 1350 € couvrant ainsi la totalité des sommes dues par M. Tarvo Varis
Les crédits nécessaires seront inscrits dans le budget municipal au chapitre 65, compte 6577.

Question n°5 de l'ordre du jour :

Les membres du conseil discutent du ramassage des ordures devant le cimetière.

Ils choisissent aussi le modèle des tables de piquenique pour la place de l'église dont l'achat a été inscrit au budget 2023.

Ils décident de l'installation d'un panneau voie sans issue au niveau du chemin de Belair.

Fin de séance à 19h45

Fait à Rouzède, le 10 mai 2023.

Le maire,

Anne BERNARD



Le secrétaire de séance,

Frédéric SIMON



